

ARRETE DU MAIRE N° 20/2026**Réglementation du stationnement et de la circulation
à l'occasion de la brocante du Comité de Saint-Leu le dimanche 31 mai 2026**

Le Maire d'Ardentes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de Madame Brigitte MARDON, Présidente du Comité de Saint Leu d'Ardentes et le récépissé du maire d'Ardentes en date du 26 février 2026 portant sur une déclaration de brocante du 31 mai 2026,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la brocante, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au champ de foire Saint-Martin, rue Jean Jaurès et rue Pasteur,

ARRETE

Article 1^{er} : Le dimanche 31 mai 2026 de 6H00 à 21H00 :

- La circulation sera interdite sur le champ de foire Saint-Martin, rue Jean Jaurès à partir du n° 7 après le départ de l'allée du champ de foire Saint-Martin jusque devant le cimetière, et rue Pasteur à partir du Chemin de la Passerelle jusqu'au n°42 rue Pasteur.
- Le stationnement sera interdit rue Jean Jaurès et allée du champ de foire Saint-Martin.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place, à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation.

Article 3 : La brigade de gendarmerie d'Ardentes, ainsi que les responsables désignés par le Comité de St-Leu et la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur les lieux de la manifestation.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de l'Indre,
- Monsieur le chef de centre des sapeurs-pompiers d'Ardentes,
- Le SAMU de l'Indre,
- Madame Brigitte MARDON, Présidente du comité de Saint Leu,
- Le responsable des services techniques communaux.

Fait à ARDENTES, le 18 mars 2026



Le Maire,

Gilles CARANTON